



ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2026-A-071 portant délégation d'attributions accordée à Madame Sylvie MILHAU, 4^{ème} Vice-Président du CDG 34

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, en particulier ses articles 27 à 29 ;
VU le procès-verbal de la séance d'installation du conseil d'administration du 30 juin 2026 ;
VU la délibération n°2026-D-022 du 30 juin 2026 portant élection des vice-présidents du CDG34 ;

CONSIDERANT

En application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de Gestion, le président peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un membre du conseil d'administration.

En conséquence, il y a lieu de formaliser par arrêté la délégation annoncée lors de la séance d'installation du 30 juin 2026 au bénéfice de Madame Sylvie MILHAU, 4^{ème} Vice-Présidente.

ARRETE

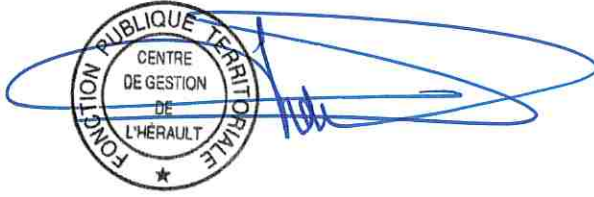
Article 1er : Madame Sylvie MILHAU, 4^{ème} Vice-Présidente, exercera, sous la surveillance et la responsabilité du Président, les attributions suivantes : moyens généraux, carrières et conseil médical.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à Madame la Préfète de l'Hérault ainsi qu'à l'agent comptable du CDG34.

Fait à Montpellier,

Le 29/07/2026.

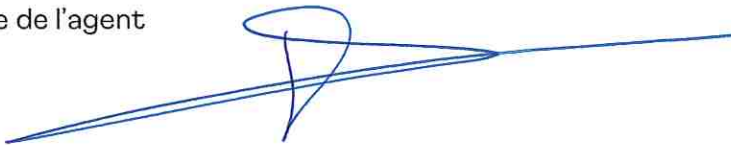
Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Notifié à l'intéressée le 30/07/2026

Signature de l'agent



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 31/07/2026 et de sa publication le 31/07/2026.